

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Municipal**

Séance du 3 février 2026

**Sous la présidence de Mme Doris GOETZ, 1^{ère} Adjointe au
Maire**

Membres en fonction :	17
Membres présents :	13
Membres absents non-excuses	0
Membres absents excusés :	1
Membres absents avec pouvoir :	3

Conseillers présents : Mmes et MM. Doris GOETZ, Nicolas FORTMANN, Anne CRIQUI,
Philippe BROLY, Adjointes au Maire

Mmes et MM., Bernard STURNI, Patrick KAUFFMANN, Lucienne
SCHAUENBURG-ZWINGER, Françoise ADLER, Alexandre
WAHNERT, Agnès TAUBENNEST, Thierry FOHRER, Gaëlle NOE
et Julien HAGUENAUER Conseillers municipaux

Absents ayant donné procuration : Sandra STRASSER procuration à Philippe BROLY, Cathy
LOYZANCE procuration à Doris GOETZ, Nicolas ESCHBACH
procuration à Françoise ADLER

Absents excusés : Denis HOMMEL

Absents non excusés : Néant

Secrétaire de séances : Lucienne SCHAUENBURG-ZWINGER

**POINT 3.1. : FINANCES – Budget principal 2026 – autorisation à engager, liquider
et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-1,

VU la délibération du 27 mars 2025 portant approbation du budget primitif 2026,

CONSIDÉRANT que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté
avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit,
jusqu'à l'adoption de ce budget, d'engager, liquider et mandater les dépenses
d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice
précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

CONSIDÉRANT le montant des dépenses d'investissement inscrits aux budgets primitifs
2025 (y compris virements de crédits en cours d'exercice) :

Montants des crédits de dépenses réelles d'investissement inscrits au budget de l'exercice 2025					
Chapitre ou opération (dépenses réelles) Hors chapitre 02X et 04X et chapitre 16	A Montant des crédits N-1	B Restes à Réaliser (le cas échéant)	C = (A-B)*25 %	D Crédits déjà autorisés par délibération du quart (le cas échéant)	E = C - D Potentiel Maximum
204 - Subventions d'équipement versées	1 000,00	0,00	250,00		250,00
21 - Immobilisation corporelle (sans opération)	135 736,81	5 808,00	32 482,20		32 482,20
Opération 032 : presbytère	9 300,00	9 300,00	0,00		
Opération 034 : OCKC	542,50	542,50	0,00		
Opération 100 : Mairie	20 000,00	2 820,50	4 294,88		4 294,88
Opération 20 : ateliers communaux	5 000,00	0,00	1 250,00		1 250,00
Opération 31 : école élémentaire	49 159,10	3 959,10	11 300,00		11 300,00
Opération 33 : école maternelle	9 000,00	0,00	2 250,00		2 250,00
Opération 34 : périscolaire	3 000,00	0,00	750,00		750,00
Opération 35 : périscolaire	4 000,00	0,00	1000,00		1 000,00
Opération 53 : compensations Bruckmatt	11 450,00	0,00	2 862,50		2 862,50
Opération 310 : église	3 000,00	0,00	750,00		
Opération 320 : presbytère	6 200,00	0,00	1 550,00		
Opération 600 : ESCO	24 595,09	3 895,09	5 175,00		5 175,00
Opération 609 - Musée de la batellerie	16 772,50	5 772,50	2 750,00		2 750,00
Opération 666 - bibliothèque	2 000,00	0,00	500,00		500,00
Opération 68 - port	42 244,00	2 244,00	10 000,00		10 000,00
Opération 815 - rue des Pêcheurs, Niedereck, Couvent	566 000,00	0,00	141 500,00		141 500,00
TOTAL	909 000,00	34 341,69	218 664,58	0,00	218 664,58

Soit un montant maximum de 218 664,58 €

L'article L 1612 - 1 du code général des collectivités prévoit :

"Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits".

Il est proposé d'ouvrir les crédits suivants :

Montants des dépenses réelles d'investissement autorisées avant le vote du budget de l'exercice 2026			
Acquisitions ou travaux à préciser	Chapitre ou opération	Article	Montant
Acquisitions de terrains ayant déjà fait l'objet de délibérations ou acquisitions par préemption	21	2111	7 000,00
Mairie : remplacements ou réparation d'un PC	100	21838	1 000,00
Ateliers communaux : remplacement ou réparation d'outillage	20	2158	1 000,00
Ecole élémentaire : travaux de réfection	31	21318	1 000,00
Ecole élémentaire : remplacements ou réparation d'un PC	31	21831	1 000,00
Ecole maternelle : remplacements ou réparation d'un PC	33	21831	1 000,00
Plantation complémentaire d'arbres	53	2121	2 000,00
ESCO : travaux de réfection	600	21318	2 000,00
Musée de la batellerie : travaux de réfection	609	21318	1 000,00
Rue des Pêcheurs, Niedereck, Couvent : travaux complémentaires	815	2315	10 000,00
Total			27 000,00

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

- **AUTORISE** Le Maire, respectivement le 1^{er} Adjoint au Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif 2026, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025, ainsi qu'il suit :

Montants des dépenses réelles d'investissement autorisées avant le vote du budget de l'exercice 2026			
Acquisitions ou travaux à préciser	Chapitre ou opération	Article	Montant
Acquisitions de terrains ayant déjà fait l'objet de délibérations ou acquisitions par préemption	21	2111	7 000,00
Mairie : remplacements ou réparation d'un PC	100	21838	1 000,00
Ateliers communaux : remplacement ou réparation d'outillage	20	2158	1 000,00
Ecole élémentaire : travaux de réfection	31	21318	1 000,00
Ecole élémentaire : remplacements ou réparation d'un PC	31	21831	1 000,00
Ecole maternelle : remplacements ou réparation d'un PC	33	21831	1 000,00
Plantation complémentaire d'arbres	53	2121	2 000,00
ESCO : travaux de réfection	600	21318	2 000,00
Musée de la batellerie : travaux de réfection	609	21318	1 000,00
Rue des Pêcheurs, Niedereck, Couvent : travaux complémentaires	815	2315	10 000,00
Total			27 000,00

- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2026 lors de son adoption.

Lu, approuvé et signé.

Suivent les signatures du Maire et du secrétaire de séance.



POUR EXTRAIT CONFORME

Offendorf, le 4 février 2026

Lucienne SCHAUENBURG-ZWINGER
Secrétaire de séance

Doris GOETZ, 1^{ère} Adjointe au Maire
Pour le Maire empêché,
par application de l'article
L.2122-17 du CGCT